

# J'entretiens mon ANC

## Le Service Entretien du SDANC peut m'aider !

Pour bien fonctionner, les dispositifs d'ANC nécessitent d'être bien entretenus. Pour cela, le SDANC peut vous aider !



Notre service « entretien » peut vous permettre de **bénéficier de tarifs avantageux** pour réaliser la maintenance de votre microstation ou filtre compact. Voir page 2 et 3 de ce livret.



Notre service « entretien » peut vous **orienter** vers les professionnels de la vidange (pour les fosses septiques, fosses toutes eaux, bacs dégraisseurs, microstations, filtres compacts...). Voir page 4 de ce livret.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :



Syndicat Départemental  
d'Assainissement Non Collectif  
9 avenue Pierre Blanck  
88000 EPINAL

Service Entretien  
03.29.35.79.27  
[entretien@sdanc88.com](mailto:entretien@sdanc88.com)

[www.sdanc88.com](http://www.sdanc88.com)

### Les Avantages !

- ✓ Professionnalisme des intervenants
- ✓ Prestations adaptées
- ✓ Bon fonctionnement assuré et pérennité accrue de l'installation



## La prestation de maintenance sur les FILTRES COMPACTS

Sur la base des préconisations du fabricant, la prestation de maintenance d'un filtre compact comprend :	Les tarifs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'inspection générale de l'installation,</li> <li>- l'ouverture et le nettoyage des tampons et regards,</li> <li>- la mesure du niveau de boues et des flottants dans le décanteur,</li> <li>- l'inspection et le nettoyage de l'auget et le réglage si nécessaire,</li> <li>- l'inspection et le nettoyage du système de répartition et réglage si nécessaire,</li> <li>- l'inspection et la scarification du matériaux filtrant,</li> <li>- l'inspection de la pompe de relevage d'eaux traitées intégrée, le cas échéant,</li> <li>- le contrôle visuel des effluents et mesures des paramètres physico-chimiques (pH, température, Oxygène dissous, turbidité),</li> <li>- le nettoyage global de l'installation,</li> <li>- les réglages nécessaires,</li> <li>- la rédaction et l'envoi d'un rapport de visite.</li> </ul> <p>La prestation ne comprend pas la vidange, ni le changement de pièces.</p> <p>Si présence d'un poste de relevage des eaux brutes, le coût supplémentaire de maintenance de celui-ci est de 30 €HT et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nettoyage global de l'installation de relevage,</li> <li>- le nettoyage de la /des pompe(s) et des flotteurs,</li> <li>- les tests de fonctionnement.</li> </ul>	Taille de l'installation	Coût €HT
	<b>Jusque 6 EH (Equivalent Habitant)</b>	<b>80</b>
	<b>De 7 EH à 10 EH</b>	<b>95</b>
	<b>De 11 EH à 20 EH</b>	<b>120</b>
	<b>De 21 EH à 40 EH</b>	<b>200</b>
	<b>De 41 EH à 60 EH</b>	<b>250</b>
	<b>De 61 EH à 80 EH</b>	<b>280</b>
	<b>De 81 EH à 100 EH</b>	<b>300</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fréquence de réalisation des prestations est annuelle</li> <li>- Le taux de TVA est de 20% (10% si l'habitation a plus de 2 ans)</li> </ul>	

**- Redevance du SDANC en sus de chaque intervention : 12 € TTC**



## La prestation de maintenance sur les MICROSTATIONS

Sur la base des préconisations du fabricant, la prestation de maintenance d'une microstation comprend :	Les tarifs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'inspection générale de l'installation,</li> <li>- l'ouverture et le nettoyage des tampons et regards,</li> <li>- la mesure du niveau de boues et des flottants dans le décanteur,</li> <li>- la vérification du fonctionnement des éléments électromécaniques,</li> <li>- la vérification de l'aération,</li> <li>- la vérification de la recirculation, le cas échéant,</li> <li>- la vérification et le nettoyage du surpresseur d'air, le nettoyage ou le changement si nécessaire du filtre à air,</li> <li>- le contrôle visuel des effluents et mesures des paramètres physico-chimiques (pH, température, Oxygène dissous, turbidité),</li> <li>- le nettoyage global de l'installation,</li> <li>- les réglages nécessaires,</li> <li>- la rédaction et l'envoi d'un rapport de visite.</li> </ul> <p>La prestation ne comprend pas la vidange, ni le changement de pièces.</p> <p>Si présence d'un poste de relevage des eaux brutes, le coût supplémentaire de maintenance de celui-ci est de 30 €HT et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nettoyage global de l'installation de relevage,</li> <li>- le nettoyage de la /des pompe(s) et des flotteurs,</li> <li>- les tests de fonctionnement.</li> </ul>	Taille de l'installation	Coût €HT
	<b>Jusque 6 EH (Equivalent Habitant)</b>	<b>75</b>
	<b>De 7 EH à 10 EH</b>	<b>85</b>
	<b>De 11 EH à 20 EH</b>	<b>95</b>
	<b>De 21 EH à 40 EH</b>	<b>130</b>
	<b>De 41 EH à 60 EH</b>	<b>165</b>
	<b>De 61 EH à 80 EH</b>	<b>205</b>
	<b>De 81 EH à 100 EH</b>	<b>235</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fréquence de réalisation des prestations est annuelle</li> <li>- Le taux de TVA est de 20% (10% si l'habitation a plus de 2 ans)</li> </ul>	

**- Redevance du SDANC en sus de chaque intervention : 12 €TTC**



## La VIDANGE de mon installation d'ANC

### Quelles installations sont concernées ?

L'opération d'entretien la plus courante d'un ANC consiste en la vidange. Cela concerne les fosses septiques, fosses toutes eaux, bacs dégraisseurs, mais aussi les décanteurs des microstations.

### Quand réaliser la vidange ?

Cette vidange doit se faire avant que les boues n'atteignent un certain niveau dans la cuve (entre 30% et 50% selon les cas). Cela nécessite une surveillance de la part de l'utilisateur afin de déclencher la vidange au bon moment : cela évite aux boues d'aller encrasser le dispositif de traitement qui pourrait alors se colmater.

### Qui peut réaliser la vidange ?

Pour cette vidange, l'utilisateur doit faire appel à une personne agréée. Ces personnes sont agréées par la Préfecture : il peut s'agir d'entreprises spécialisées, comme d'agriculteurs ayant justifié du mode d'élimination des boues (dépotage en station d'épuration dans la plupart des cas).

### Le SDANC peut m'aider :

Vous pouvez consulter la carte interactive des vidangeurs agréés, directement sur notre site internet : [www.SDANC88.com](http://www.SDANC88.com) rubrique « entretien : vidange »

